Conseil Général
SEINE & MARNE

DIRECTION DES TRANSPORTS
Bureau du Budget et Titres de Transport
Rue des Saints-Pères
77010 MELUN cedex
Tél. : 01 64 14 71 14
Tél. : 01 64 14 71 20

DEMANDE DE CARTE RUBIS

permet de voyager gratuitement sur le réseau routier OPTILE Région Ile-de-France

Participation aux frais de dossier : 15 € (*)

❑ 1re demande en Seine-et-Marne

❑ Renouvellement de la carte expirant le .....

❑ code commune .....

Nom ..... Prénoms .....

Nom de jeune fille .....

Date de naissance ..... Tél. : .....
(mention obligatoire)

Adresse complète ..... Commune .....

Code postal |_|_|_|_|_|

DEMANDEUR

❑ Personne âgée de plus de 65 ans non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

❑ Personne adulte reconnue handicapée avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 % et non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

❑ Ancien combattant âgé de 65 ans et plus.
(sauf titulaire carte "pensionné de guerre" simple et double barre rouge ou double barre bleue)

❑ Veuve de guerre titulaire d'une pension en application de l'article L 43 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et Victimes de Guerre, âgée de 65 ans ou plus.

Cocher la case correspondante à votre situation

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour une première demande :

- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou 1 photocopie du livret de famille ;
- 1 photo d'identité récente (réglementaire 4,5 x 3,5 cm maximum) en précisant au dos le nom de l'intéressé(e) ;
- 1 justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois ;
- **Pour les personnes âgées** : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) et justifiant de votre résidence principale depuis + de 3 mois en Seine-et-Marne ;
- **Pour les adultes handicapés** : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) + 1 photocopie de la carte d'invalidité (avec un taux minimum de 80 %) OU 1 photocopie de la dernière attestation de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) versé par la Caisse d'Allocations Famililales ;
- **Pour les Anciens combattants** : photocopie de la carte du combattant délivrée par l'ONAC ;
- **Pour les Veuves de guerre** : photocopie du brevet d'inscription ;
- 1 chèque ou 1 mandat cash de 15 € libellé à l'ordre du Trésor Public (*).

Pour un renouvellement :

- Joindre la photocopie de l'ancienne carte ;
- **Pour les personnes âgées** : le nouvel avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) ;
- 1 chèque ou 1 mandat cash de 15 € libellé à l'ordre du Trésor Public ;
- **Pour les adultes handicapés** : le nouvel avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) + 1 photocopie de la carte d'invalidité (avec un taux minimum de 80 %) OU 1 photocopie de la dernière attestation de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) versé par la Caisse d'Allocations Familiales.

A ..... le .....

Signature du demandeur

Cachet et signature du Maire

(*) Les demandeurs domiciliés sur le territoire de la communauté de communes de Melun Val-de-Seine sont exemptés de ces frais.

- Le droit d'accès et de rectification (loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) s'exerce auprès du Conseil général de Seine-et-Marne.

09-DT-Carte rubis